

du Bureau Syndical du 12 juin 2023

Lundi 12 juin 2023, à 15h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.	X		
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.	X		
VALLA M. (VP)		x		REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		x	
CHAZE M. (VP)		x					
BOUSCHON M. (VP)		x					

OBJET : Renouvellement du détachement sur emploi fonctionnel de Mme Sandrine LALANDE

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-9,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,
Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,
Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,
Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 modifié fixant la liste des établissements publics mentionnés à l'article 53 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique, notamment son article 4,
Vu la délibération n°7 du bureau syndical du 22 janvier 2018 portant création de l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services par assimilation du SDE07 à une commune de 40 000 à 80 000 habitants,
Vu la demande écrite en date du 29 mai 2023 par laquelle Mme Sandrine LALANDE sollicite le renouvellement de son détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services du SDE07 pour une durée de 5 ans,
Considérant le terme, au 30 juin 2023, du détachement de Mme Sandrine LALANDE sur l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint des services du SDE07,
Considérant que la procédure de renouvellement d'un détachement sur emploi fonctionnel est identique à la demande initiale,

Le Président rappelle au bureau syndical que ce dernier, par délibération en date du 22 janvier 2018, a décidé la création d'un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services (DGA) par assimilation du SDE07 à une commune de 40 000 à 150 000 habitants.

La création de cet emploi fonctionnel était à l'époque justifiée par la nécessité de renforcer la direction du syndicat au regard de l'importance des enjeux : élargissement des compétences, dématérialisation des procédures, augmentation des effectifs...

Mme Sandrine LALANDE a été nommée par détachement sur cet emploi fonctionnel à compter du 1^{er} juillet 2018 et arrive prochainement, le 30 juin 2023, au terme de la durée maximale de détachement qui est de 5 ans.

A cette occasion, le président se félicite de l'organisation ainsi mise en place et du rôle prépondérant de Mme LALANDE durant ces cinq années, dans le fonctionnement et le développement du syndicat, à travers ses missions principales suivantes :

- Assister les élus et le DGS dans la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques ;
- Accompagner, évaluer, coordonner et soutenir l'activité et l'organisation des services ;
- Porter les valeurs du syndicat ;
- Contribuer à la modernisation du syndicat ;
- Être force de proposition en matière de projets et de conduite de projet.

Pour ces raisons :

- tenant d'une part à la nécessité de maintenir cet emploi fonctionnel de DGA, au regard des enjeux actuels et à venir du syndicat : enjeux financiers, enjeu de restructuration des locaux, enjeu de réorganisation des services...
- tenant d'autre part à la qualité de service, l'engagement et la loyauté de Mme LALANDE ;

Le président propose le renouvellement du détachement de Mme LALANDE sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services du SDE07 par assimilation du syndicat à une commune de 40 000 à 150 000 habitants.

Après avoir entendu le président, le bureau syndical, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'approuver le renouvellement, à compter du 1^{er} juillet 2023 et pour une durée de 5 ans, du détachement de Mme Sandrine LALANDE sur l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services du SDE07 par assimilation du syndicat à une commune de 40 000 à 150 000 habitants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Le président,

Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le et de sa publication.